



## CTL du 18/02/2022 – Déclaration liminaire

Monsieur le président,

La politique de Macron depuis les 5 dernières années est une catastrophe, particulièrement en matière de service public. Le non encore candidat à l'élection présidentielle, fer de lance du dogme libéral, a récemment sonné le glas du statut des fonctionnaires, en publiant une ordonnance qui abroge les lois faisant statut de 1983 et 1984 d'Annicet Le Pors. Il prévoit le remplacement du statut général par un code de la fonction publique pour le 31 mars 2022.

La CGT réclame l'abrogation pure et simple de cette ordonnance.

Sous l'impulsion de Macron, le gouvernement s'est acharné à sabrer les services publics, de la fermeture des lits d'hôpitaux y compris pendant la pandémie à la privatisation de missions de la DGFIP. Après le prélèvement à la source, citons par exemple le foncier innovant ou le paiement chez les buralistes.

Les maisons France Service sont un nouveau point d'entrée pour l'usager mais ne représentent pas un véritable service public de pleine compétence. Elles sont un ersatz de service public et pourtant placées au cœur du dispositif de restructuration de la DGFIP que vous osez appeler Nouveau Réseau de Proximité.

Ces réformes permettent de justifier les suppressions de postes en masse et introduisent, appuyées par la loi de transformation de la fonction publique, le recours aux contractuels. C'est une précarisation galopante à laquelle nous assistons.

La CGT dénonce ces choix politiques et réclame l'arrêt des restructurations, l'arrêt du NRP, le retour aux services de pleine compétence sur tout le territoire. Nous demandons l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique. De même nous revendiquons l'arrêt des suppressions de postes et l'embauche massive de fonctionnaires à la DGFIP pour assurer l'ensemble de nos missions et lutter efficacement contre la fraude fiscale. L'utilisation des fonds publics pourraient permettre de développer le service public (hôpitaux, éducation, logement ...), seule richesse de ceux qui n'en ont pas.

Or nous constatons qu'une fois encore vous vous inscrivez dans cette politique de régression, puisqu'à l'ordre du jour du CTL, vous présentez une réforme qui marquerait un nouveau recul du service public.

En effet, votre projet lié à la suppression du paiement en numéraire au guichet de nos services de proximité consiste à la mise en place de 4 caisses résiduelles. De fait vous choisissez de limiter la possibilité du paiement en numéraire. C'est encore les populations les plus fragiles qui vont pâtir de vos choix.

De plus, une nouvelle fois vos documents ne permettent pas une analyse de la situation.

Ils ne présentent pas un comparatif probant en limitant les données aux années 2020 et 2021, fortement impactées par la crise sanitaire. Les informations des années 2018 et 2019 sont nécessaires pour apprécier pleinement les évolutions.

De même vos chiffres ne détaillent pas le type d'opérations concernées, ni leur répartition calendaire.

Enfin, ils occultent totalement les conséquences pour les agents dans les services concernés.

Dans ces conditions, nous n'avons pas les éléments pour analyser correctement votre projet. En conséquence la CGT vous demande de suspendre ce CTL, de nous communiquer par écrit les éléments absents, conformément au règlement intérieur de nous laisser 8 jours pour les analyser puis, de réunir à nouveau le CTL

Les élus CGT Finances Publiques du Rhône